

MON ARGENT

SERVICES AUX  
PARTICULIERS



BANQUE  
LAURENTIENNE

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Ma gestion, mes solutions</b>	
1.1. Mon compte bancaire	3
1.2. Mes trucs pour réduire mes frais de service	7
1.3. Mon forfait mensuel à frais fixes	8
1.4. Mes avantages spéciaux	14
<b>2. Mes fonds, mes opérations</b>	
2.1. Mes services électroniques <i>BLCDirect</i>	18
2.2. Ma carte client et les guichets automatiques	18
2.3. Mon service de paiement direct	19
<b>3. Mes besoins, mes options</b>	
3.1. Mes services complémentaires	22
<b>4. Mes renseignements personnels, ma sécurité</b>	
4.1. La protection de mes opérations bancaires	24
<b>5. Mes compléments, mes ressources</b>	
5.1. Ma demande d'ouverture de compte	26
5.2. L'encaissement de chèques du gouvernement	26
5.3. Les périodes de retenue de mes fonds	28
5.4. Les frais à l'unité de mes services bancaires	29
5.5. Mes produits actifs qui ne sont plus offerts par la Banque	34
5.6. Mes ressources	41

## 1

## MA GESTION, MES SOLUTIONS

Choisissez parmi une série de comptes, de forfaits et de programmes bancaires ceux qui répondent le mieux à vos habitudes transactionnelles. Considérez le nombre moyen d'opérations effectuées par mois, le solde minimum de votre compte, l'utilisation ou non de la devise américaine, votre âge et votre capacité d'épargner au moment de la sélection d'un de nos produits transactionnels afin de réduire vos frais bancaires et de simplifier le règlement de vos affaires courantes.

Laissez-nous vous aider à y voir plus clair.

### 1.1 MON COMPTE BANCAIRE

Que ce soit pour gérer vos affaires courantes, épargner dans un but précis, faire des versements périodiques, investir dans votre avenir, brasser des affaires aux États-Unis ou autre, nous avons un compte bancaire qui vous conviendra.



### Comparez les options qui s'offrent à vous.

Découvrez le compte chèques ou le compte d'épargne qui correspond le mieux à vos besoins grâce à l'outil de sélection de compte de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada : [www.fcac-acfc.gc.ca](http://www.fcac-acfc.gc.ca).

## OPTEZ POUR LA MEILLEURE SOLUTION SELON VOS HABITUDES TRANSACTIONNELLES

### LE COMPTE OPÉRATIONS

#### Type de compte

Compte chèques

#### Utilisation

- › Pour les opérations bancaires courantes
- › Peut être lié à un forfait pour réduire les frais d'opérations
- › Avec un relevé bancaire papier<sup>1</sup> ou électronique<sup>1,2</sup> au choix

#### Frais de tenue de compte

##### Solde minimal mensuel de 3 000 \$ et plus

- › Aucuns frais mensuels<sup>†</sup>

##### Solde minimal mensuel de moins de 3 000 \$

- › Aucuns frais mensuels pour un relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup>
- › 2,50 \$ par mois pour un compte avec un relevé bancaire papier<sup>1</sup>

#### Frais d'opérations

##### Solde minimal mensuel de 3 000 \$ et plus

- › Aucuns frais pour les retraits et les virements faits en succursale<sup>‡</sup>, à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par BLCDirect, les chèques et les prélèvements automatiques
- › Aucuns frais pour les paiements de facture faits aux guichets automatiques Banque Laurentienne ou par BLCDirect<sup>‡</sup>

##### Solde minimal mensuel de moins de 3 000 \$

- › Des frais s'appliquent.
- › Dotez-vous d'un forfait bancaire pour couvrir les frais d'opération ou référez-vous à la section 5.4 pour connaître les frais à la carte.

<sup>1</sup> Si vous maintenez le solde de clôture minimal chaque jour du mois.

<sup>†</sup> Des frais de service de 1,00 \$ s'appliquent pour le paiement de facture effectué à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par BLCDirect.

### LE COMPTE PLACEMENT EXCELLENCE

#### Type de compte

Compte d'épargne

#### Utilisation

- › Pour épargner ou pour investir des sommes importantes, tout en ayant accès à vos fonds en tout temps
- › Excellent choix lorsque très peu d'opérations sont faites

#### Frais de tenue de compte

- › Aucuns frais, et vous pouvez opter pour un relevé bancaire mensuel électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup> ou pour un relevé bancaire papier<sup>1</sup>.

#### Frais d'opérations

- › Des frais s'appliquent.

#### Taux d'intérêt<sup>4</sup>

(Les intérêts sont calculés sur le solde minimal quotidien et versés mensuellement.)  
Taux annuel progressif par paliers – le rendement se compare avantageusement à celui d'un certificat de dépôt à court terme.

Taux en vigueur le :

› Solde de 5 000 \$ à 24 999,99 \$ :	<input type="text"/>	%
› Solde de 25 000 \$ à 59 999,99 \$ <sup>4</sup> :	<input type="text"/>	%
› Solde de 60 000 \$ à 99 999,99 \$ <sup>4</sup> :	<input type="text"/>	%
› Solde de 100 000 \$ et plus <sup>4</sup> :	<input type="text"/>	%

**Rabais de 1,00 \$ sur la première opération  
de débit du mois.**

## LE COMPTE QUOTIDIEN PLUS EN DOLLARS AMÉRICAINS

### Type de compte

Compte chèques en dollars américains

### Utilisation

#### › Pour les opérations bancaires courantes en dollars américains.

- › Les bénéfices et les frais sont aussi en dollars américains.
- › Pour une utilisation en succursale seulement – le compte n'est accessible ni par guichet automatique ni par *BLCDirect*.
- › Ne peut être lié à un forfait bancaire
- › Avec un relevé bancaire papier<sup>1</sup> ou électronique<sup>1,2</sup>, au choix

### Frais de tenue de compte

#### Solde minimal mensuel de 3 000 \$ US et plus

- › Aucuns frais mensuels<sup>1</sup>

#### Solde minimal mensuel de moins de 3 000 \$ US

- › Aucuns frais mensuels pour un relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup>
- › 2,00 \$ US par mois pour un compte avec un relevé bancaire papier<sup>1</sup>

### Frais d'opérations

#### Solde minimal mensuel de 3 000 \$ US et plus

- › Aucuns frais pour les chèques, les retraits et les virements faits en succursale<sup>3</sup>

#### Solde minimal mensuel de moins de 3 000 \$ US

- › 0,85 \$ US par chèque
- › 1,00 \$ US par retrait ou virement en succursale<sup>3</sup>

### Taux d'intérêt<sup>4</sup>

(Les intérêts sont calculés sur le solde minimal quotidien et versés mensuellement.)

Taux annuel progressif par paliers

Taux en vigueur le :	
› Solde de moins de 1 000 \$ US :	
› Solde de 1 000 \$ US à 4 999,99 \$ US <sup>4</sup> :	%
› Solde de 5 000 \$ US à 9 999,99 \$ US <sup>4</sup> :	%
› Solde de 10 000 \$ US et plus <sup>4</sup> :	%

<sup>1</sup> Si vous maintenez le solde de clôture minimal chaque jour du mois.

## 1.2 MES TRUCS POUR RÉDUIRE MES FRAIS DE SERVICE

- › Choisir le forfait qui convient le mieux à vos besoins actuels.
- › Réévaluer régulièrement vos besoins transactionnels et apporter les changements nécessaires.
- › Tirer profit des services électroniques *BLCDirect*.
- › Maintenir le solde minimal mensuel exigé pour éviter des frais d'opérations et de tenue de compte si vous n'avez pas de forfait.
- › Privilégier nos guichets automatiques ou ceux du réseau THE EXCHANGE<sup>MD</sup> par rapport à ceux des autres institutions qui sont payants.

- › Demander une protection contre les découverts.



### On change de date à 20 h 46.

À la Banque Laurentienne, la journée se termine à 20 h 45, heure de l'Est (HNE). Toute transaction effectuée à l'un de nos guichets automatiques ou par *BLCDirect* à partir de 20 h 46 est donc datée du lendemain.

## 1.3 MON FORFAIT MENSUEL À FRAIS FIXES

Un forfait bancaire peut contribuer à réduire vos frais mensuels. Pour vous donner une idée des économies, nous avons comparé le prix du forfait *Transigez sans limite*, avec lequel vous pouvez faire un nombre illimité d'opérations par mois, avec celui de 41 opérations mensuelles sans forfait. Le résultat est clair : 40,50 \$ d'économie par mois, ce qui correspond à 486 \$ sur une période d'un an. Évidemment, vos économies dépendent des services que vous utilisez et notre exemple ne les couvre pas tous.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES	COÛT (sans forfait)	COÛT AVEC LE FORFAIT <i>TRANSIGEZ SANS LIMITE</i>
5 retraits à un guichet automatique Banque Laurentienne (1,00 \$ chacun)	5,00 \$	Inclus dans le forfait
4 virements à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par <i>BLCDirect</i> (1,00 \$ chacun)	4,00 \$	
20 opérations réglées par Paiement direct <i>Interac</i> <sup>MOS</sup> (1,25 \$ chacune)	25,00 \$	
5 paiements de factures à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par <i>BLCDirect</i> (2,00 \$ chacun : 1,00 \$ frais d'opérations pour paiement de facture + 1,00 \$ frais de perception de paiement de facture)	10,00 \$	
4 prélèvements automatiques (1,00 \$ chacun)	4,00 \$	
3 chèques (1,25 \$ chacun)	3,75 \$	
Relevé mensuel <i>Le Gestionnaire</i>	2,50 \$	
<b>Total</b>	54,25 \$	
<b>Économie mensuelle avec le forfait <i>Transigez sans limite</i></b>		40,50 \$
<b>Économie annuelle</b>		<b>486,00 \$</b>

## COMPAREZ NOS FORFAITS BANCAIRES

	TRANSIGEZ UN PEU <sup>6</sup>	TRANSIGEZ BEAUCOUP <sup>6</sup>	TRANSIGEZ SANS LIMITE <sup>6</sup>	SERVICE OR <sup>6</sup>
<b>Client type</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Fait très peu d'opérations par mois.</li> <li>› Utilise les services bancaires automatisés et quelques fois au comptoir en succursale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Fait plusieurs opérations par mois.</li> <li>› Utilise les services bancaires automatisés et au comptoir en succursale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Désire effectuer un nombre illimité d'opérations de tous genres (automatisées ou au comptoir).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Désire une entière liberté quant au nombre d'opérations à effectuer.</li> <li>› A des besoins financiers complexes.</li> <li>› Utilise aussi bien les services bancaires automatisés que ceux en succursale.</li> </ul>
<b>Nombre d'opérations mensuelles sans frais<sup>7</sup></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Guichet automatique Banque Laurentienne (retrait, virement et paiement de facture)</li> <li>› BLCDirect (virement et paiement de facture)</li> <li>› Paiement direct Interac<sup>MD5</sup></li> <li>› Chèques</li> <li>› Prélèvements automatiques</li> <li>› En succursale (retrait<sup>3</sup> ou virement)</li> </ul>	12, dont un maximum de 2 en succursale	20	Illimitées	Illimitées
<b>Relevé bancaire électronique avec le service postel<sup>MC1,2</sup></b>	✓	✓	✓	✓
<b>Relevé bancaire papier<sup>1</sup></b>	✓	2,50 \$ par mois	2,50 \$ par mois	✓
<b>Autres privilèges disponibles sur demande<sup>8</sup></b>	› Option « Chèques à sortir mensuellement » disponible gratuitement sur demande	–	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Relevé mensuel <i>Le Gestionnaire</i> : sans frais Voir les détails du relevé à la page 23</li> <li>› Virement Interac<sup>MD9</sup> sans frais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Paiement sans frais de factures en succursale</li> <li>› Retraits sans frais aux guichets automatiques Interac<sup>MD5</sup> et PLUS<sup>*5</sup></li> <li>› Marge de crédit minimale de 1 500 \$ sans frais d'opérations<sup>8</sup></li> <li>› Virement Interac<sup>MD9</sup> sans frais</li> <li>› Protection contre les découverts sans frais mensuels d'utilisation<sup>10</sup> si vous n'êtes pas admissible à une marge de crédit personnelle</li> <li>› Chèques personnalisés sans frais<sup>11</sup></li> <li>› Oppositions de paiement sans frais (information complète fournie par le client)</li> <li>› Chèques officiels, chèques visés et mandats sans frais (\$ CA et \$ US)</li> <li>› Traités bancaires sans frais</li> <li>› Réduction de 1 % sur le taux d'intérêt en vigueur pour les prêts personnels<sup>12</sup> à taux fixe ou variable</li> <li>› Rabais de 150 \$ sur les frais de transfert d'une hypothèque<sup>13</sup> à la Banque Laurentienne</li> <li>› Carte de crédit Visa<sup>*14</sup> EXPLORE gratuite pour vous et votre conjoint</li> <li>› Réduction de 50 \$ sur les frais du REER autogéré<sup>15</sup></li> <li>› REER sans frais annuels</li> <li>› Réduction de 100 \$ sur la gestion de portefeuille Trust La Laurentienne<sup>16</sup></li> </ul>
<b>Frais mensuels</b>	4,00 \$	6,50 \$	13,75 \$	29,00 \$

Note : Forfait Transigez un peu : Ce forfait est offert gratuitement sur demande aux aînés qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) ou aux bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne invalidité (REEI). La gratuité sera applicable pour une période d'un an sur présentation d'une preuve par le client qu'il reçoit le SRG ou qu'il est bénéficiaire d'un REEI. L'offre d'un compte gratuit ne sera pas renouvelée automatiquement chaque année; le client a la responsabilité de venir la renouveler en succursale.

# DÉCOUVREZ LES FORFAITS OFFERTS.

Choisissez celui qui correspond  
le mieux à vos besoins.

## 1.4 MES AVANTAGES SPÉCIAUX

### FORFAIT JEUNE<sup>6</sup>

#### Critère d'admissibilité

- › Être âgé de moins de 18 ans.

#### Spécificité

- › Forfait spécial pour les jeunes.

#### Frais mensuels réduits

Gratuit

#### Nombre d'opérations mensuelles sans frais<sup>7</sup>

Illimitées, dont un maximum de 2 en succursale

#### Opérations admissibles et autres privilèges<sup>8</sup>

- › Guichet automatique Banque Laurentienne (retrait, virement et paiement de facture)
- › BLC *Direct* (virement et paiement de facture)
- › Paiement direct *Interac*<sup>M05</sup>
- › Chèques
- › Prélèvements automatiques
- › En succursale (retrait<sup>3</sup> ou virement)

#### Privilèges additionnels :

- › Option « Chèques à sortir mensuellement » disponible gratuitement sur demande
- › Relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup> : sans frais
- › Relevé bancaire papier<sup>1</sup> : sans frais

### PROGRAMME BANCAIRE : AVANTAGE ÉTUDIANT<sup>6</sup>

#### Critères d'admissibilité

- › Être âgé de 16 à 25 ans.
- › Être inscrit à temps plein à un programme d'études dans un établissement reconnu (preuve exigée).

#### Spécificités

- › Donne accès à des privilèges financiers exclusifs aux étudiants.
- › Offre un rabais jusqu'à 8,00 \$ par mois sur le tarif mensuel d'un des forfaits suivants :

Forfait Transigez beaucoup	Forfait Transigez sans limite	Forfait Service Or
----------------------------	-------------------------------	--------------------

#### Frais mensuels réduits

Gratuit	5,75 \$	21,00 \$
---------	---------	----------

#### Nombre d'opérations mensuelles sans frais<sup>7</sup>

20	Illimitées	Illimitées
----	------------	------------

#### Opérations admissibles et autres privilèges<sup>8</sup>

Voir les détails du forfait à la page 10	Voir les détails du forfait à la page 11	Voir les détails du forfait à la page 12
Privilèges additionnels à ceux décrits en page 10 : › Relevé bancaire papier <sup>1</sup> : sans frais › Option « Chèques à sortir mensuellement » disponible gratuitement sur demande		

#### Privilèges financiers<sup>8</sup>

- › Marge de crédit étudiante<sup>17</sup> (financement minimum de 1 500 \$, seuls les intérêts devant être remboursés durant les études)
- › Carte de crédit Visa<sup>\*14</sup> Noire pour étudiant (aucuns frais annuels; parfait pour se bâtir un historique de crédit; pratique pour les achats en ligne; avances de fonds disponibles; option *Ma Récompense* offerte sans aucuns frais mensuels si plus de 350 \$ d'achats nets par mois<sup>18</sup>, sinon des frais de 3,50 \$ par mois facturés – parfait pour accumuler des points échangeables contre des cartes-cadeaux valides chez plus de 80 marchands)
- › La carte de crédit ne peut être octroyée aux étudiants âgés de moins de 18 ans.



## FORFAIT 65+

### Critère d'admissibilité

- › Être âgé de 65 ans et plus.

### Frais mensuels réduits

Gratuit

### Nombre d'opérations mensuelles sans frais<sup>7</sup>

4

### Opérations admissibles et autres privilèges<sup>8</sup>

- › Guichet Banque Laurentienne (retrait, virement et paiement de facture)
- › BLC *Direct* (virement et paiement de facture)
- › Paiement direct *Interac*<sup>MO5</sup>
- › Chèques
- › Prélèvements automatiques

### Privilèges additionnels :

- › Relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup> : sans frais
- › Relevé bancaire papier<sup>1</sup> : sans frais

## PROGRAMME BANCAIRE : AVANTAGE 60+<sup>6</sup>

### Critère d'admissibilité

- › Être âgé de 60 ans et plus.

### Spécificités

- › Permet à votre conjoint, peu importe son âge, de profiter de tous les avantages, pourvu que vous ayez un compte conjoint.
- › Tenue de compte sans frais, que ce soit pour un relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup> ou un relevé bancaire papier<sup>1</sup>.
- › Offre jusqu'à 5 \$ de rabais par mois sur le tarif mensuel de l'un des forfaits suivants :

Forfait Transigez beaucoup	Forfait Transigez sans limite	Forfait Service Or
<b>Frais mensuels réduits</b>		
1,50 \$	8,75 \$	24,00 \$
<b>Nombre d'opérations mensuelles sans frais<sup>7</sup></b>		
20	Illimitées	Illimitées
<b>Opérations admissibles et autres privilèges<sup>8</sup></b>		
Voir les détails du forfait à la page 10	Voir les détails du forfait à la page 11	Voir les détails du forfait à la page 12

## 2.1 MES SERVICES ÉLECTRONIQUES BLCDIRECT

Que ce soit par Internet ou par téléphone, nos services *BLCDirect* vous permettent de gérer vos comptes et d'effectuer vos opérations bancaires partout et en tout temps. Consultez le dépliant *BLCDirect* pour tous les détails.

Pour en tirer avantage, il suffit de vous inscrire en composant sans frais le 1 800 252-1846.

## 2.2 MA CARTE CLIENT ET LES GUICHETS AUTOMATIQUES

Votre carte client vous donne accès à votre argent en tout temps par l'entremise de notre réseau de guichets automatiques et du réseau THE EXCHANGE<sup>MD</sup>. Celle-ci vous permet de réaliser facilement la plupart de vos opérations bancaires courantes (retrait, dépôt, virement entre vos comptes Banque Laurentienne, etc.). Accédez à plus de 3 600 guichets automatiques situés aux quatre coins du pays, dont 900 au Québec.

De plus, bénéficiez en toute sécurité de nos services affiliés aux réseaux *Interac*<sup>MD5</sup> et PLUS\*, qui vous donnent accès à plus de 800 000 guichets automatiques ailleurs au Canada et dans le monde.

## 2.3 MON SERVICE DE PAIEMENT DIRECT

Le service Paiement direct *Interac*<sup>MD5</sup> vous permet de régler, avec votre carte client, tous vos achats chez les quelque 87 000 marchands du Québec qui ont un terminal *Interac*<sup>MD5</sup> en magasin. Quand vous réglez, l'argent est prélevé directement de votre compte bancaire, exactement comme si vous payiez en argent comptant.



### Les services électroniques BLCDirect

- > Pratiques
- > Économiques
- > Sécuritaires
- > Simples d'utilisation
- > Disponibles en tout temps et partout !



## VOS OPÉRATIONS BANCAIRES<sup>19</sup> COURANTES PAR LE MOYEN QUI VOUS CONVIENT !

### OPÉRATIONS BANCAIRES

Vérification du solde de votre compte
Vérification du solde de votre carte de crédit
Vérification du solde de votre prêt hypothécaire, de votre prêt personnel et de vos produits d'investissement
Virement entre vos comptes détenus à la Banque Laurentienne
Virement en provenance d'une autre institution financière <sup>20,21</sup>
Virement <i>Interac</i> <sup>MD9</sup>
Dépôt et retrait d'argent
Dépôt en devise étrangère (\$ US, €, £ ou CHF) <sup>†</sup>
Consultation de vos factures courantes
Paiement de vos factures
Avance sur votre carte de crédit
Obtention de l'historique des opérations dans votre compte
Obtention de l'historique des opérations de votre carte Visa Banque Laurentienne
Téléchargement de l'historique de vos opérations dans votre logiciel de gestion financière ( <i>Quicken, Money</i> )
Changement de NIP
Commande de chèques

BLCDIRECT		GUICHET AUTOMATIQUE	
EN LIGNE	TÉLÉPHONIQUE OU MOBILE	BANQUE LAURENTIENNE	RÉSEAU THE EXCHANGE <sup>MD</sup>
✓	✓	✓	✓
✓	✓		
✓			
✓	✓	✓	✓ <sup>22</sup>
✓			
✓			
		✓ <sup>22</sup>	✓ <sup>22</sup>
		✓	
✓			
✓	✓	✓	
✓		✓	
✓			
		✓	✓
✓			

<sup>†</sup> Délai de traitement maximal de trois (3) jours ouvrables pour le dépôt en dollars américains et de six (6) jours ouvrables pour les autres devises.



### Pratique et écologique

Ne laissez plus vos factures s'empiler : réglez-les en ligne ! Grâce à notre service de facturation électronique *postel*<sup>MC</sup>, vous recevez et payez vos comptes par Internet au moyen de *BLCDirect*. Vous pouvez même les archiver pour une période de sept ans. Moins de papier, plus de simplicité. Ça, c'est de l'efficacité !

# 3

## MES BESOINS, MES OPTIONS

### 3.1 MES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

#### MA PROTECTION CONTRE LES DÉCOUVERTS

Pour respecter vos paiements (factures, *Interac*<sup>MD</sup>, etc.), chèques et prélèvements automatiques à venir sans être à court d'argent, ou encore pour avoir accès à des liquidités à court terme, procurez-vous une protection contre les découverts<sup>10</sup>.

#### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA PROTECTION CONTRE LES DÉCOUVERTS

<b>Protection offerte</b>	250 \$ à 1 500 \$
<b>Frais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› 5,00 \$ par mois d'utilisation (plus les frais d'intérêt applicables sur le découvert)</li> <li>› Aucuns frais si non utilisée<sup>23</sup></li> </ul>

#### MA MARGE DE CRÉDIT PERSONNELLE ET HYPOTHÉCAIRE

Vous manquez de latitude pour gérer vos dépenses ? Donnez-vous plus de marge de manœuvre en vous procurant... une marge de crédit<sup>12</sup> ! Une fois votre demande acceptée, vous profiterez d'un pouvoir d'emprunt continu, souple et sûr qui va vous permettre de financer vos différents projets ou besoins à votre gré, jusqu'à concurrence de votre limite.

#### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MARGE DE CRÉDIT

Marge offerte	Personnelle	Hypothécaire
	1 500 \$ et plus	10 000 \$ et plus
<b>Modalités mensuelles de remboursement</b>	Au choix – les intérêts seulement, un pourcentage du solde ou un montant fixe	
<b>Frais d'opérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› 1,00 \$ par retrait, virement ou paiement de facture<sup>3</sup> à un guichet automatique Banque Laurentienne, par <i>BLCDirect</i> ou par prélèvement automatique</li> <li>› 1,25 \$ par chèque</li> <li>› 2,00 \$ par retrait ou virement en succursale<sup>3</sup></li> </ul>	

#### LE PLANIFICATEUR

Le Plan d'épargne et de placement périodique (PEPP) est un outil qui vous permet de mettre des sommes d'argent de côté sur une base régulière. Pour vos projets à court et à moyen termes, les solutions *Le Planificateur* peuvent vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne en mettant de côté, sur une base hebdomadaire ou mensuelle et pour une durée fixée, un montant d'argent prédéterminé.

SOLUTIONS	LE PLAN BUDGET	LE PLAN SÉCURITÉ
<b>Utilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Pour réaliser un projet à court terme</li> <li>› Pour faire face aux imprévus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Pour réaliser un projet à moyen terme</li> <li>› Pour se constituer un plan de réserve</li> </ul>
<b>Taux d'intérêt</b> en vigueur le :	<input type="text"/> %	Taux de base <input type="text"/> % Plus prime d'encouragement <input type="text"/> %
<b>Versements des intérêts</b>	Tous les six mois, les intérêts sont calculés sur le solde minimal mensuel.	Tous les six mois, le taux d'intérêt croît selon les paliers de versements prédéterminés et sont calculés sur le solde minimal mensuel.

Frais spéciaux du plan *Le Planificateur* :

› 10,00 \$ pour un arrêt du plan avant échéance

› 2,00 \$ pour tout retrait, virement ou interruption d'un versement mensuel

#### LE GESTIONNAIRE

Ce relevé vous présente le portrait global de tous les produits que vous détenez chez nous : compte, prêt, hypothèque, carte et marge de crédit, placements, etc. Bref, c'est toute votre situation financière à la Banque sur un seul document. On vous l'envoie gratuitement tous les mois ou tous les trois mois, si vous avez l'un de nos forfaits bancaires<sup>24</sup> tels que le forfait *Transigez sans limite* ou le *Service Or*. Vous n'avez pas de forfait ? Vous pouvez tout de même recevoir *Le Gestionnaire* chez vous chaque mois, tous les trois mois, tous les six mois ou une fois par année, à raison de 2,50 \$ par relevé.

4.1 LA PROTECTION DE MES OPÉRATIONS  
BANCAIRES

## RECOMMANDATIONS POUR PROTÉGER VOS CARTES BANCAIRES

Choisissez un NIP ou un mot de passe différent pour chacune de vos cartes.

Optez pour un NIP ou un code facile à se rappeler, mais difficile à deviner. Ne jamais choisir votre date de naissance, votre numéro de téléphone ou tout autre code du genre.

Mémorisez vos NIP et vos mots de passe. Ne les écrivez nulle part et ne les donnez jamais à qui que ce soit.

Ne perdez pas de vue votre carte pendant une opération et ne la prêtez jamais à qui que ce soit.

Masquez le clavier quand vous tapez votre NIP à un guichet automatique ou sur un clavier *Interac*<sup>MD</sup>.

Vérifiez régulièrement vos relevés de compte et de cartes de crédit. En cas d'opérations inconnues, communiquez immédiatement avec le Centre Télébancaire sans frais au 1 800 252-1846.

Signalez immédiatement la perte ou le vol d'une de vos cartes.

Informez-nous sans délais lorsque vous avez des raisons de penser que la sécurité de vos cartes ou de votre NIP est compromise.

Assurez-vous d'avoir un NIP à quatre chiffres si vous partez à l'étranger, puisque c'est ce qui est le plus accepté ailleurs dans le monde<sup>25</sup>.

MESURES À PRENDRE POUR MAINTENIR VOS OPÉRATIONS  
EN LIGNE SÉCURITAIRES

N'envoyez jamais de renseignements confidentiels (numéros de compte, numéros de carte, mots de passe, etc.) par courriel. La Banque n'envoie et n'enverra jamais de courriel à ses clients pour leur demander des renseignements personnels ou confidentiels.

Pour vous connecter à *BLCDirect*, vous devriez toujours utiliser l'adresse officielle de la Banque Laurentienne, soit le [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca).

Évitez d'utiliser un logiciel qui enregistre les mots de passe.

Ne laissez jamais votre ordinateur sans surveillance pendant qu'une session *BLCDirect* est ouverte.

Fermez toujours une session *BLCDirect* en utilisant la boîte de fermeture en haut à droite de l'écran.

Videz toujours la mémoire cache de votre navigateur après chaque session *BLCDirect*.

Utilisez un navigateur recommandé à chiffrement de 128 bits.

Installez un logiciel antivirus et un logiciel coupe-feu efficaces et procédez à la mise à jour régulièrement.

Ne téléchargez jamais de logiciel ou n'acceptez aucun fichier ou aucune pièce jointe en accédant à un site Internet ou en vous joignant à un groupe de discussion ou de nouvelles à moins d'être absolument certain de son authenticité.

Désactivez la fonction de partage de fichiers de l'ordinateur.

Avant de faire une opération financière avec votre carte de crédit sur Internet, assurez-vous TOUJOURS d'être sur un site sécurisé – il doit y avoir l'icône d'un cadenas verrouillé en bas, à droite de la fenêtre du site, ainsi que les lettres « https » au début de l'adresse (elles confirment qu'il s'agit d'un site sécurisé). En double-cliquant sur le cadenas, vous devriez pouvoir constater la légitimité du certificat de sécurité émis.

## 5.1 MA DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

La première chose à faire quand on veut gérer son argent, c'est évidemment de s'ouvrir un compte dans une institution financière. Vous souhaitez ouvrir un compte ? Venez nous voir en vous assurant d'apporter avec vous les informations suivantes pour remplir votre demande<sup>26</sup> :

- > vos coordonnées ;
- > votre date de naissance ;
- > votre occupation ;
- > une pièce d'identité originale, valide et non détériorée du groupe A ;
- > une autre pièce d'identité parmi celles énumérées à la partie A et B ; ou la référence d'un client en règle chez nous ou la référence d'une personne qui jouit d'une bonne réputation dans la communauté où est située la succursale avec laquelle vous faites affaire.

## 5.2 L'ENCAISSEMENT DE CHÈQUES DU GOUVERNEMENT

Vous devez encaisser un chèque ou un autre effet du gouvernement fédéral ou un chèque du ministère des Finances du Québec, mais vous n'êtes pas client chez nous ? Rendez-vous à l'une de nos succursales, où vous pourrez l'encaisser sans aucun délai ni aucuns frais si vous êtes un particulier et que le chèque est à votre nom et d'un montant de 1 500 \$ ou moins<sup>27</sup>. Vous devrez vous identifier de l'une des trois façons suivantes :

1. en nous présentant une pièce d'identité originale, valide et non détériorée du groupe A et B, avec une photographie et la signature-spécimen du demandeur ;
2. en nous présentant deux pièces d'identité des groupes A et B ;
3. en nous présentant une pièce d'identité des groupes A et B, accompagnée d'une référence personnelle d'un client en règle chez nous ou d'une personne qui jouit d'une bonne réputation dans la communauté où est située la succursale avec laquelle vous faites affaire. Notez que seuls les bénéficiaires peuvent encaisser un chèque ou effet du genre, et qu'ils peuvent le faire uniquement si ledit chèque ou effet n'a été ni modifié ni altéré. La Banque se réserve aussi le droit de ne pas encaisser le chèque ou l'effet si elle a des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu une fraude ou qu'une illégalité a été commise en lien avec celui-ci.

Note : Le service d'encaissement de chèques du gouvernement est disponible uniquement dans les succursales principales. Pour trouver la succursale principale la plus près de chez vous, veuillez-vous référer au localisateur à l'adresse [www.banquelaurentienne/noustrouver](http://www.banquelaurentienne/noustrouver).

## PIÈCES D'IDENTITÉ ACCEPTÉES

### Groupe A

- > Votre permis de conduire (canadien ou étranger)
- > Votre passeport (canadien ou étranger)
- > Votre carte de citoyenneté canadienne (délivrée avant 2012)
- > Votre carte de résident permanent
- > Votre certificat sécurisé de statut d'Indien (CSSI) délivré par le gouvernement du Canada
- > Votre carte d'assurance-maladie provinciale ou territoriale, dans la mesure où elle peut être utilisée à des fins d'identification en vertu d'une loi provinciale ou territoriale
- > Votre carte d'identité délivrée par une autorité gouvernementale provinciale ou territoriale, ou un mandataire de celle-ci qui peut servir à votre identification - la carte doit comprendre votre photographie et votre signature.

### Groupe B

- > Votre carte d'identité d'employé délivrée par un employeur reconnu et comportant votre photographie
- > Une carte bancaire ou une carte de client ou de guichet automatique émise par une institution membre de Paiements Canada et portant votre signature et votre nom
- > Une carte de crédit émise par une institution membre de Paiements Canada portant votre signature et votre nom
- > Une carte de client de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) comportant votre photographie et votre signature
- > Une référence personnelle d'un client en règle auprès de la Banque ou d'une personne qui jouit d'une bonne réputation dans la communauté où est située la succursale avec laquelle vous faites affaire.

## 5.3 LES PÉRIODES DE RETENUE DE MES FONDS

La Banque procède à des retenues de fonds lors du dépôt de chèques et d'effets de commerce (l'« Effet ») dans votre compte, faits au comptoir des succursales ou de toute autre manière. La levée de la retenue de fonds ne signifie pas que le chèque ou autre Effet ne puisse plus être refusé pour un autre motif après l'expiration de la période de retenue. Le montant du chèque pourrait être imputé à votre compte.

### Effet tiré sur une succursale d'une institution financière située au Canada

Dépôt au comptoir d'une succursale de la Banque :

- > Effet d'au plus 1 500 \$ : retenue maximale de quatre jours ouvrables;
- > Effet de plus de 1 500 \$ : retenue maximale de sept jours ouvrables.

Dépôt effectué de toute autre manière :

- > Effet d'au plus 1 500 \$ : retenue maximale de cinq jours ouvrables;
- > Effet de plus de 1 500 \$ : retenue maximale de huit jours ouvrables.
- > La période de retenue maximale lors d'un dépôt de chèques ou d'argent comptant est de cinq jours ouvrables, quel que soit le montant déposé.

### Effet tiré d'une succursale d'une institution financière située ailleurs qu'au Canada et effet en devise étrangère

- > Effet tiré d'une succursale d'une institution située aux États-Unis et effet en devise américaine : retenue maximale approximative de 20 jours ouvrables
- > Effet tiré d'une succursale d'une institution située ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis et effet en devise étrangère : retenue maximale approximative de 30 jours ouvrables

## LA PROLONGATION DE LA RETENUE

Dans certaines circonstances, les périodes de retenue de fonds peuvent être prolongées, sans égard à l'institution financière d'où l'effet est tiré. Voici les raisons qui permettent à la Banque de retenir vos fonds plus longtemps que pour les périodes indiquées ci-dessus :

- > Votre compte est ouvert depuis moins de 90 jours.
- > L'effet présente des anomalies qui nécessitent des vérifications plus approfondies.
- > L'effet a été endossé plus d'une fois.
- > L'effet est périmé.

## 5.4 LES FRAIS À L'UNITÉ DE MES SERVICES BANCAIRES<sup>28</sup>

Nous vous offrons un lot de services pour vos affaires bancaires, à différents prix. Si vous êtes abonné à l'un de nos forfaits bancaires, certains des frais pourraient être inclus dans vos mensualités. S'il y a lieu, l'expression « compte » utilisée dans la présente section réfère à la fois aux comptes bancaires personnels et à la marge de crédit personnelle décrite à la section 3.1.

Prenez note que les frais peuvent varier selon votre type de compte, votre forfait bancaire ou votre solde compensatoire si celui-ci est supérieur ou égale à 3 000 \$.

RENSEIGNEMENTS	
Frais d'administration imputables pour chaque paiement et chaque demande et divulgation de renseignements effectués par un tiers relativement à une procédure administrative ou judiciaire, en vertu des lois applicables (p. ex. : saisie, faillite, pensions alimentaires)	10,00 \$
Impression ou réimpression d'un relevé de compte	3,25 \$ par relevé
Recherche liée à un compte > Dans les 90 jours suivant la date de l'opération > 90 jours et plus après l'opération	5,00 \$ par effet 40,00 \$ par heure (minimum de 20,00 \$, taxes en sus)
Renseignements sur le solde de votre compte > À un guichet automatique Banque Laurentienne ou par <i>BLCDirect</i> > Par appel téléphonique à la succursale	Aucuns frais  5,00 \$
Succession > Frais d'administration pour l'analyse et le traitement du dossier bancaire (Les frais liés spécifiquement aux produits et services détenus par le défunt s'appliquent.)	350 \$

## SERVICES INTERNATIONAUX

**Devises étrangères acceptées : dollar américain (\$ US), euro (€), livre sterling (£) et franc suisse (CHF)**

<b>Billets en dollars américains</b>	
> Achat de billets par un client	Aucuns frais
> Vente de billets d'un montant inférieur à 1 000 \$ CA	3,00 \$
> Rachat de billets en dollars américains équivalent à 50 \$ CA et moins	Aucuns frais

<b>Chèque libellé en devise étrangère tiré sur un compte en dollars canadiens</b>	15,00 \$
---	----------

### Dépôt d'un chèque libellé en devise étrangère dans un compte en dollars canadiens

Lors du retour d'un chèque en devise étrangère (déposé dans un compte en \$ CA) pour insuffisance de fonds ou tout autre motif, le client assumera toute perte résultant de la fluctuation du taux de change applicable à la devise entre la date du dépôt du chèque au compte et sa date de retour.

<b>Effet en devise étrangère</b>	
> Expédié en recouvrement	40,00 \$
> Expédié en recouvrement et retourné impayé	40,00 \$
> Reçu en recouvrement	40,00 \$
(Les frais de la banque émettrice, s'il y a lieu, et les frais de correspondance sont en sus.)	

<b>Effet en devise étrangère déposé dans un compte en dollars canadiens et retourné impayé</b>	20,00 \$
--	----------

<b>Encaissement ou dépôt d'un effet en devise étrangère dans un compte en dollars canadiens</b>	
> Égal ou inférieur à 50 \$ CA	Aucuns frais
> 50,01 \$ CA à 1 000 \$ CA	6,00 \$
> Supérieur à 1 000 \$ CA	9,00 \$

<b>Mandat en dollars canadiens ou en dollars américains</b>	7,50 \$
---	---------

<b>Opposition de paiement sur un mandat ou une traite en dollars canadiens ou en dollars américains</b>	20,00 \$
(Les frais de la banque émettrice, s'il y a lieu, et les frais de correspondance sont en sus.)	

<b>Télévirement</b>	
> Expédié au Canada	Minimum de 20,00 \$
> Expédié à l'étranger	Minimum de 30,00 \$
> Reçu	15,00 \$

<b>Traite en devise étrangère</b>	
> Inférieure à 5 000 \$	7,50 \$
> Égale ou supérieure à 5 000 \$	12,00 \$ (débitée par ordinateur)

## CHÈQUES

<b>Chèque à sortir mensuellement</b>	0,35 \$ par chèque (minimum de 3,25 \$)
Compte avec relevé seulement	

<b>Chèque officiel</b>	
> 1 000 \$ ou moins	7,50 \$
> Plus de 1 000 \$	10,00 \$

<b>Chèque non encodé, biffé ou ne respectant pas les normes d'encodage magnétique</b>	5,00 \$
---	---------

<b>Chèque ou prélèvement automatique refusé pour provision insuffisante</b>	65,00 \$ pour l'émetteur du chèque
---	------------------------------------

<b>Chèque ou prélèvement automatique accepté par la Banque lorsque le compte est sans provision suffisante</b> (plus les intérêts sur le découvert applicable s'il y a lieu)	5,00 \$
--	---------

<b>Chèque ou virement préautorisé, payé lorsque le compte est sans provision suffisante</b>	5,00 \$
---	---------

<b>Chèque postdaté</b>	5,00 \$
------------------------	---------

<b>Chèque retourné</b>	Aucuns frais pour le bénéficiaire
> Chèque déposé ou encaissé et retourné impayé au bénéficiaire	

<b>Chèque tiré sur un compte sans privilège de chèque</b>	6,50 \$
---	---------

<b>Chèque visé (pour un détenteur de compte seulement)</b>	10,00 \$
--	----------

<b>Opposition au paiement d'un chèque ou à un débit préautorisé</b>	
> Information complète fournie par le client	13,00 \$
> Information incomplète fournie par le client	20,00 \$

<b>Paiement par chèque</b>	1,25 \$
----------------------------	---------

## DIVERS

<b>Retrait et virement en succursale</b>	2,00 \$
<b>Remplacement d'une carte client</b> À partir du 2 <sup>e</sup> remplacement au cours de la même année	5,00 \$ par carte supplémentaire
<b>Perception d'un paiement de facture d'un service public</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› En succursale pour un client détenant un compte</li> <li>› En succursale pour un client ne détenant pas de compte</li> <li>› Au guichet automatique Banque Laurentienne ou par <i>BLCDirect</i></li> <li>› En succursale à partir d'un compte Visa d'une autre institution financière</li> </ul> (Au moment d'un paiement de facture en succursale, au guichet automatique Banque Laurentienne ou par <i>BLCDirect</i> , les frais de retrait liés à un compte s'ajoutent aux frais de traitement de paiement de facture, s'il y a lieu.)	2,00 \$ 3,00 \$ 1,00 \$ 2,00 \$
<b>Frais d'accès au réseau pour un guichet automatique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Guichet automatique du réseau THE EXCHANGE<sup>MD</sup></li> <li>› Guichet automatique Banque Laurentienne</li> <li>› Guichet automatique du réseau <i>Interac</i><sup>MD</sup></li> <li>› Guichet automatique du réseau PLUS*</li> <li>› Guichet automatique du réseau Accel<sup>®</sup></li> </ul>	Aucuns Aucuns 1,50 \$ 4,00 \$ Des frais peuvent s'appliquer.
<b>Frais de transaction au guichet automatique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Retrait</li> <li>› Virement</li> <li>› Conversion de devises étrangères pour toute transaction aux guichets du réseau PLUS* (à l'étranger) (Les transactions effectuées par l'entremise d'un guichet automatique comportent les frais liés au compte courant.)</li> </ul>	1,00 \$ 1,00 \$ Taux de change en vigueur au moment de la transaction, majoré de 2,5 % du montant converti Aucuns frais
<b>Impression d'un relevé partiel au guichet</b> (historique des 10 dernières opérations du dernier trimestre)	
<b>Virements entre comptes détenus à la Banque Laurentienne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Au comptoir ou au guichet automatique Banque Laurentienne</li> <li>› Par <i>BLCDirect</i></li> <li>› Pour combler une insuffisance de fonds :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>– avec une entente</li> <li>– sans entente préalable</li> <li>– virements automatiques</li> </ul>                             (À l'ouverture pour fréquence et montant fixes)                         </li> <li>› Assistance au téléphone par le Centre Télébancaire pour une demande de virements de fonds</li> </ul>	Selon les caractéristiques du compte Aucuns frais 5,00 \$ 5,50 \$ 6,00 \$ 5,00 \$ par virement demandé

## DIVERS

<b>Frais d'expédition d'un Virement <i>Interac</i><sup>MD9</sup></b>	1,00 \$
<b>Compte inactif</b> Aucune opération effectuée depuis au moins un an › Si le client répond à l'avis d'inactivité du compte dans le délai de 90 jours › Si le client ignore l'avis d'inactivité du compte à l'intérieur du délai de 90 jours <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la 1<sup>re</sup> année d'inactivité</li> <li>- de la 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> année d'inactivité</li> <li>- de la 5<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année d'inactivité</li> <li>- pour la 9<sup>e</sup> année d'inactivité</li> </ul> (Si le solde est inférieur au montant à percevoir, les frais correspondent alors au solde résiduel. Notez qu'un compte de marge de crédit inactive avec un solde créditeur pendant plus de 36 mois [3 ans d'inactivité] se verra imputer des frais équivalents à la grille ci-dessus.)	Aucuns frais 15,00 \$ 30,00 \$ par an 40,00 \$ par an 45,00 \$ par an
<b>Demande de transfert d'un compte vers une autre institution financière</b>	20,00 \$
<b>Demande spéciale liée au compte</b>	40,00 \$ par heure (minimum de 20,00 \$, taxes en sus)
<b>Effet reçu par la poste pour dépôt au compte</b>	5,00 \$
<b>Fermeture d'un compte</b> › Ouvert depuis 90 jours ou moins <sup>29</sup> › Ouvert depuis plus de 90 jours	20,00 \$ Aucuns frais
<b>Service de Paiement direct <i>Interac</i><sup>MD</sup></b>	1,25 \$ par transaction
<b>Taux d'intérêt annuel sur un découvert autorisé ou non autorisé</b>	22 %
<b>Le Gestionnaire</b>	2,50 \$ par relevé

## Avis de modification des frais

La Banque Laurentienne se réserve le droit de modifier ou d'introduire de nouveaux frais en faisant parvenir un avis écrit aux clients qui reçoivent un état de compte ou, dans tous les autres cas, en affichant les changements dans ses succursales et/ou à ses guichets automatiques.

## 5.5 MES PRODUITS ACTIFS QUI NE SONT PLUS OFFERTS PAR LA BANQUE

### COMPTES QUOTIDIEN, MAÎTRE-ÉPARGNE, CHÈQUE-ÉPARGNE

#### Frais de tenue de compte

**Solde mensuel minimal de 3 000 \$ et plus**

- › Aucuns frais mensuels<sup>†</sup>

**Solde mensuel minimal de moins de 3 000 \$**

- › Aucuns frais mensuels pour un relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup>
- › 2,50 \$ par mois pour un compte avec un relevé bancaire papier<sup>1</sup>

#### Frais d'opérations

**Solde mensuel minimal de 3 000 \$ et plus**

- › Aucuns frais pour les opérations suivantes : retraits, virements, chèques, prélèvements automatiques (section 5.4)

**Solde mensuel minimal de moins de 3 000 \$**

- › 1,00 \$ par retrait ou virement effectué à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par *BLCDirect*
- › 1,00 \$ par prélèvement automatique
- › 1,25 \$ par chèque (Les comptes Quotidien et Maître-Épargne ne comportent aucun privilège de chèques. Des frais supplémentaires de 6,50 \$ par chèque seront donc facturés pour tout chèque tiré de ces comptes.)
- › 2,00 \$ par retrait, virement ou paiement de facture en succursale<sup>3</sup>

### COMpte À LA CARTE

#### Calcul et versements des intérêts

Calculés sur le solde quotidien à la fermeture et versés deux fois par année, le 30 avril et le 31 octobre.

#### Coût mensuel

15,00 \$ plus les frais d'intérêts sur toute avance, s'il y a lieu

### FORFAIT L'ÉCONOMISEUR

#### Critère de validité

- › Avoir adhéré au forfait avant le 28 décembre 2006.

#### Spécificités<sup>7</sup>

**Coût mensuel de 13,85 \$ pour 45 opérations sans frais par mois parmi les suivantes :**

- › virement et paiement de facture par *BLCDirect* et à un guichet automatique Banque Laurentienne
- › retrait à un guichet automatique Banque Laurentienne
- › chèques et prélèvements automatiques
- › Paiement direct *Interac*<sup>M05</sup>
- › relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup> : sans frais
- › relevé bancaire papier<sup>1</sup> : 2,50 \$ par mois

#### Autres privilèges disponibles sur demande<sup>8</sup>

- › Paiement de facture en succursale sans frais de perception de paiement de facture de service public
- › Protection contre les découverts sans frais mensuels d'utilisation<sup>10</sup>
- › 15,00 \$ par commande de 100 chèques personnalisés, modèle Exclusif (prix courant pour les autres modèles) (taxes en sus)
- › Continuez de bénéficier du rabais de 1 % jusqu'au remboursement complet de votre prêt actuel s'il y a lieu
- › Relevé mensuel *Le Gestionnaire* sans frais

### FORFAIT L'INNOVATEUR

#### Critère de validité

- › Avoir adhéré au forfait avant le 28 décembre 2006.

#### Spécificités<sup>7</sup>

**Coût mensuel de 10,85 \$ pour**

**35 opérations<sup>30</sup> sans frais par mois parmi les suivantes :**

- › virement et paiement de facture par *BLCDirect* et à un guichet automatique Banque Laurentienne
- › retrait à un guichet automatique Banque Laurentienne
- › chèques et prélèvements automatiques
- › Paiement direct *Interac*<sup>M05</sup>
- › relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC1,2</sup> : sans frais
- › relevé bancaire papier<sup>1</sup> : 2,50 \$ par mois
- › relevé mensuel *Le Gestionnaire* sans frais

<sup>†</sup> Si vous maintenez le solde de clôture minimal chaque jour du mois.

## COMPTE CHÈQUES

### Frais de tenue de compte

#### Solde mensuel minimal de 3 000 \$ et plus

- › Aucuns frais mensuels

#### Solde mensuel minimal de moins de 3 000 \$

- › Aucuns frais mensuels pour un relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MCI,2</sup>
- › 2,50 \$ par mois pour un compte avec un relevé bancaire papier<sup>1</sup>

### Frais d'opérations

- › 1,00 \$ par retrait ou virement effectué à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par *BLCDirect*
- › 1,00 \$ par prélèvement automatique
- › 1,25 \$ par chèque
- › 2,00 \$ par retrait, virement ou paiement de facture en succursale<sup>3</sup>

Une opération gratuite par mois pour un versement sur un prêt personnel ou hypothécaire de la Banque Laurentienne.

## PROGRAMME BEL ÂGE

### Critère de validité

- › Être âgé de 60 ans ou plus et avoir adhéré au programme avant le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

### Spécificités<sup>7</sup>

- › Aucuns frais d'opérations ni de tenue de compte liés à votre compte personnel si celui-ci est un compte Bel Âge, compte Opérations, compte chèques ou Chèque-Épargne (les seuls admissibles au programme), peu importe que vous effectuiez vos opérations en succursale, à un guichet automatique Banque Laurentienne ou par *BLCDirect*
- › Vous permet de faire gratuitement des retraits, des chèques, des virements, des prélèvements automatiques et des paiements de facture
- › Permet à votre conjoint, peu importe son âge, de profiter de tous les avantages du programme pourvu que vous ayez un compte conjoint

### Autres privilèges disponibles sur demande<sup>8</sup>

- › 15,00 \$ par commande de 100 chèques personnalisés, modèle Bel Âge (prix courant pour les autres modèles) (taxes en sus)
- › Mandats personnels (\$ CA et \$ US), chèques officiels et chèques visés sans frais

## PROGRAMME BEL ÂGE PLUS - OPTION L'INDISPENSABLE

### Critère de validité

- › Être âgé de 60 ans et plus et avoir adhéré au forfait avant le 28 décembre 2006.

### Spécificités<sup>7</sup>

- › Permet à votre conjoint, peu importe son âge, de profiter de tous les avantages du programme pourvu que vous ayez un compte conjoint.

### Coût mensuel de 7,50 \$ pour 45 opérations sans frais par mois parmi les suivantes :

- › retrait, virement et paiement de facture à un guichet automatique Banque Laurentienne, en succursale ou par *BLCDirect*; chèques et prélèvements automatiques; Paiement direct *Interac*<sup>MD5</sup>;
- › permet de bénéficier sans frais de la tenue de compte, d'un relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MCI,2</sup>, d'un relevé bancaire papier<sup>1</sup> et du relevé mensuel *Le Gestionnaire*.

### Autres privilèges disponibles sur demande<sup>8</sup>

- › Protection contre les découverts sans frais mensuels d'utilisation<sup>10</sup>
- › 15,00 \$ par commande de 100 chèques personnalisés, modèle Exclusif (prix réguliers pour les autres modèles) (taxes en sus)
- › Chèques officiels, chèques visés et mandats sans frais (\$ CA et \$ US)
- › Rachats de devises américaines sans frais
- › Oppositions de paiement sans frais (information complète fournie par le client)
- › Réduction de 1 % sur le taux d'intérêt en vigueur pour les prêts personnels<sup>12</sup> à taux fixe ou variable.
- › Rabais de 150 \$ sur les frais reliés au transfert d'une hypothèque<sup>12,13</sup> à la Banque Laurentienne.

## FORFAIT À INTÉRÊT (anciennement forfait Réseau des ingénieurs)

### Critère de validité

- › Être ingénieur et avoir adhéré au forfait avant le 26 septembre 2016.

### Spécificités<sup>7</sup>

- › Sans frais
- › Offre les avantages d'un compte d'épargne à haut rendement : rendement de  % sur chaque dollar déposé au compte<sup>31</sup>

### Autres privilèges disponibles sur demande<sup>8</sup>

- › Opérations électroniques gratuites illimitées<sup>5,7</sup> :
  - Retrait à un guichet automatique Banque Laurentienne
  - Virement et paiement de facture par *BLCDirect* et à un guichet automatique Banque Laurentienne
  - Retrait à un guichet automatique Banque Laurentienne
  - Paiement direct *Interac*<sup>MD5</sup>
  - Prélèvements automatiques
- › Opération par chèques personnels gratuites illimitées
- › Relevé électronique avec le service postal<sup>MCI,2</sup> gratuit<sup>1</sup>

## FORFAIT DE BASE (anciennement Forfait Complicité de base)

### Critère de validité

- › Être membre de la FTQ

### Spécificités<sup>7</sup>

Coût mensuel de 3,95 \$<sup>7</sup> pour 20 opérations sans frais par mois parmi les suivantes :

- › retrait, virement et paiement de facture à un guichet automatique Banque Laurentienne
- › virement et paiement de facture par *BLCDirect* (téléphone ou Internet)
- › retrait<sup>3</sup> ou virement en succursale
- › Paiement direct *Interac*<sup>MD5</sup>
- › prélèvement automatique
- › chèques

### Ajouter l'option +6

- › 4,50 \$

Ajoutez l'option +6 à votre forfait et vous aurez droit à six retraits par mois à un guichet *Interac*<sup>MD</sup> de n'importe quelle institution<sup>5</sup>.

### Tenue de compte

- › Relevé bancaire électronique avec le service *postel*<sup>MC1,2</sup> : sans frais
- › Relevé bancaire papier<sup>1</sup> : 2,50 \$ par mois

## PROGRAMME PRIVILÈGE

### Critère de validité

- › Être membre d'une organisation partenaire et avoir adhéré au programme avant le 1<sup>er</sup> avril 2018.

### Spécificité<sup>7</sup>

Coût mensuel de 7,50 \$ pour un nombre illimité d'opérations par mois parmi les suivantes :

- › Retraits, chèques, virements de fonds, tenue de compte
- › Règlement de factures en succursale
- › Transactions d'achat par Paiement direct *Interac*<sup>MD</sup>
- › Aucuns frais d'utilisation de la protection contre les découverts<sup>10</sup>
- › Le Gestionnaire trimestriel – votre bilan personnel en un coup d'oeil !
- › Chèques personnalisés<sup>32</sup>
- › Chèques certifiés, chèques officiels et mandats personnels
- › Opposition de paiement par chèque (avec les détails complets)

## FORFAIT ILLIMITÉ (anciennement Forfait Complicité illimité)

### Critère de validité

- › Être membre de la FTQ

### Spécificités<sup>7</sup>

Coût mensuel de 9,75 \$<sup>7</sup> pour un nombre illimité d'opérations par mois parmi les suivantes :

- › retrait, virement et paiement de facture à un guichet automatique Banque Laurentienne
- › virement et paiement de facture par *BLCDirect* (téléphone ou Internet)
- › retrait<sup>3</sup> ou virement en succursale
- › Paiement direct *Interac*<sup>MD5</sup>
- › prélèvement automatique
- › chèques

### Ajouter l'option +6

- › 4,50 \$

Ajoutez l'option +6 à votre forfait et vous aurez droit à six retraits par mois à un guichet *Interac*<sup>MD</sup> de n'importe quelle institution<sup>5</sup>.

## PROGRAMME PRIVILÈGE PLUS

### Critère de validité

- › Être membre d'une organisation partenaire et avoir adhéré au programme avant le 1<sup>er</sup> avril 2018.

### Spécificité<sup>7</sup>

Coût mensuel de 13,00 \$ pour bénéficier des mêmes avantages que le programme Privilège, en plus de profiter de ces services exclusifs gratuitement :

- › Utilisation illimitée des guichets automatiques des réseaux *Interac*<sup>MD</sup> et *PLUS*<sup>MD</sup> dans le monde entier
- › Marge de crédit personnelle avec une limite de crédit minimale de 1 500 \$, sans les frais de transaction habituels<sup>12,33</sup>
- › Carte de crédit Visa<sup>\*14</sup> *EXPLORE* sans frais annuels<sup>12</sup> pour vous et votre conjoint (carte conjointe)
- › Le Gestionnaire mensuel sans frais
- › Traités en dollars canadiens ou en devises étrangères sans frais

## FORFAIT PLUS D'INTÉRÊTS (anciennement Forfait OSPE)

### Critère de validité

- › Être ingénieur en Ontario et avoir adhéré au forfait avant le 30 octobre 2015.

### Spécificités<sup>7</sup>

- › Offre les avantages d'un compte d'épargne à haut rendement : rendement de  % sur chaque dollar déposé au compte<sup>31</sup>
- › Aucuns frais mensuels pour un relevé bancaire électronique avec le service postal<sup>MC 1,2</sup>
- › 2,50 \$ par mois pour un compte avec un relevé bancaire papier<sup>1</sup>

### Autres privilèges disponibles sur demande<sup>8</sup>

- › Virements par BLC*Direct* gratuits illimités
- › Un retrait gratuit par mois à un guichet automatique Banque Laurentienne

### Frais pour les autres opérations en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016 :

- › Prélèvement automatique : 5,00 \$
- › Retrait et virement à un guichet automatique Banque Laurentienne : 5,00 \$
- › Chèque : 5,00 \$
- › Paiement de facture aux guichets automatiques Banque Laurentienne : 5,00 \$ (+1,00 \$ pour le traitement de la facture)
- › Paiement de facture par BLC*Direct* : 7,00 \$ (5,00 \$ pour le retrait et 2,00 \$ pour le traitement de la facture)

## 5.6 MES RESSOURCES

La Banque Laurentienne met tout en œuvre pour assurer la satisfaction de sa clientèle. N'hésitez jamais à nous faire part de vos commentaires ou de vos plaintes. Procédures de règlement :

### ÉTAPE 1 :

Adressez-vous en premier lieu à la direction de votre succursale ou au Centre Télébancaire de la Banque Laurentienne :  
Téléphone : 514 252-1846 ou sans frais 1 800 252-1846.  
Courriel : [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca) sous l'onglet « Contactez-nous ».  
Vous n'avez pas obtenu satisfaction ?

### ÉTAPE 2 :

Communiquez avec le service Requêtes clients de la Banque Laurentienne :  
Banque Laurentienne  
Requêtes clients  
1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3G 0E5  
Téléphone : 514 284-3987 ou sans frais 1 877 803-3731  
Télécopieur : 514 284-3988  
Courriel : [requetes\\_clients@banquelaurentienne.ca](mailto:requetes_clients@banquelaurentienne.ca)

### ÉTAPE 3 :

Si le problème n'est pas résolu à votre satisfaction après avoir franchi cette deuxième étape, vous pouvez communiquer avec le bureau de l'Ombudsman de la Banque Laurentienne, préférablement par écrit, par l'un des moyens de communication suivants :

Banque Laurentienne  
Bureau de l'ombudsman  
1360, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 600, Montréal (Québec) H3G 0E5  
Téléphone : 514 284-7192 ou sans frais 1 800 479-1244  
Télécopieur : 514 284-7194 ou sans frais 1 800 473-4790  
Courriel : [ombudsman@banquelaurentienne.ca](mailto:ombudsman@banquelaurentienne.ca)

### ÉTAPE 4 :

Ultimement, vous avez la possibilité de communiquer avec l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) par l'un des moyens de communication suivants :

401, rue Bay, bureau 1505, C.P. 5  
Toronto (Ontario) M5H 2Y4  
Téléphone : 416 287-2877 ou sans frais 1 888 451-4519  
Télécopieur : 416 225-4722 ou sans frais 1 888 422-2865  
Courriel : [ombudsman@obsi.ca](mailto:ombudsman@obsi.ca)

Vous pouvez également communiquer avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) par l'un des moyens de communication suivants :

427, avenue Laurier Ouest, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1R 1B9  
Téléphone : 613 996-5454 ou sans frais 1 866 461-2232  
Télécopieur : 613 941-1436 ou sans frais 1 866 814-2224  
Site Internet : [www.fcac-acfc.gc.ca](http://www.fcac-acfc.gc.ca)

## NOTES JURIDIQUES

THE EXCHANGE<sup>MD</sup> et Accel<sup>®</sup> sont des marques déposées de Fiserv<sup>MD</sup>, Inc., autorisées à être utilisées au Canada par la société en commandite des services FICANEX<sup>MD</sup>.

postel<sup>MC</sup> est une marque de commerce de la Société canadienne des postes.

Interac<sup>MD</sup> et Virement Interac<sup>MD</sup> sont des marques déposées d'Interac inc. utilisées sous licence.

\* Marque de commerce de Visa International Service Association et utilisée sous licence.

Le contenu de ce guide est fourni à titre d'information seulement et ne constitue pas une invitation à acheter les produits ou services de la Banque Laurentienne ou de ses filiales (collectivement la « Banque »). Cette information est de portée générale et ne constitue pas des conseils de placements financiers, comptables, juridiques ou fiscaux ; elle ne devrait pas être utilisée à de telles fins. Les calculs, les exemples ou les projections mathématiques sont fournis à titre d'illustration seulement. L'information fournie est, à la connaissance de la Banque, exacte au moment où elle est présentée. Cependant, la Banque ne peut garantir qu'elle est exacte ou complète ou qu'elle sera en tout temps. Veuillez consulter les professionnels qualifiés qui vous conseilleront selon vos besoins, votre profil d'investisseur et votre situation financière. Chaque produit ou service est assujéti à une entente comprenant les modalités qui lui sont applicables.

1. Vous recevrez un relevé bancaire uniquement lorsque vous effectuez plus de cinq opérations par mois. Les frais de tenue de compte applicables continuent d'être facturés à votre compte.
2. Vous devez vous inscrire au service postel<sup>MC</sup> pour accéder à vos relevés électroniques.
3. Un retrait ou un paiement de facture effectué à même le dépôt d'un chèque est considéré comme un retrait en succursale. Notez que les frais de traitement de paiement de facture sont en sus.
4. Taux d'intérêt annuel applicable à la portion du solde qui excède la borne inférieure du palier. La Banque se réserve le droit de modifier, sans préavis, le taux d'intérêt et les bornes des paliers de taux.
5. Certains exploitants de guichets automatiques et certains marchands exigent des frais d'utilisation. Ces frais ne sont pas des frais de service de la Banque Laurentienne.
6. Les avantages d'un programme ou d'un forfait ne peuvent être combinés à une autre offre de la Banque Laurentienne. Un forfait ne s'applique qu'à un seul compte bancaire à la fois.
7. Les frais courants s'appliquent à toute transaction en sus de celles comprises dans le forfait.
8. Les frais bancaires s'appliquent sur tous les services utilisés qui ne sont pas inclus dans le forfait ou le programme. Les privilèges financiers sont offerts aux personnes âgées de 18 ans et plus seulement.
9. Certaines restrictions s'appliquent. Des frais de retrait peuvent s'appliquer selon votre type de compte ou votre forfait bancaire, ou si vous dépassez le nombre d'opérations autorisées par mois. Si vous détenez un solde minimal mensuel de 3 000 \$ ou plus, aucuns frais de retraits supplémentaires ne seront appliqués. Si vous ne détenez pas l'un des forfaits admissibles, des frais de 1 \$ vous seront facturés pour le Virement Interac<sup>MD</sup>, en plus des frais de retrait pouvant s'appliquer. Si vous êtes détenteur de l'un des forfaits suivants : Service Or, Service Or (Avantage étudiant et Avantage 60+), Transigez sans limite et Transigez sans limite (Avantage étudiant et Avantage 60+), les frais de réseau de 1 \$ pour le Virement Interac<sup>MD</sup> ne sont plus facturés depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018.
10. Sous réserve de l'approbation de crédit, les frais d'intérêt sont applicables sur le découvert.
11. Catégorie de prix C.
12. Sous réserve de l'approbation du crédit.
13. Prêt hypothécaire résidentiel de premier rang, propriétaire occupant, maison unifamiliale, duplex, triplex ou condominium.
14. Sous réserve de l'approbation du crédit. Pour plus de renseignements concernant les cartes Visa Banque Laurentienne, y compris toute information relative au taux de crédit, au moment où l'intérêt commence à courir, à la période de grâce ou au montant des frais non liés à l'intérêt, composez le 514 252-1846 (Montréal et les environs) ou sans frais le 1 800 252-1846. Les frais annuels sont non remboursables.
15. Service offert dans certaines succursales seulement. La réduction des frais s'applique seulement à un compte REER autogéré détenu auprès du courtier de plein exercice Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. et ne s'applique pas à un compte REER autogéré détenu chez Courtage à escompte Banque Laurentienne.
16. Service offert dans certaines succursales seulement.
17. Sous réserve de l'approbation de crédit. La signature d'un coemprunteur est exigée.
18. Le montant d'achats nets doit être supérieur à 350 \$ par cycle de facturation. Les avances de fonds, les chèques Visa, les frais ly compris les frais mensuels, les frais de chèques sans provision, etc.), les virements de solde, les opérations aux guichets automatiques bancaires et tous les crédits au compte ne sont pas considérés comme des achats admissibles.
19. Des frais peuvent s'appliquer pour certaines opérations bancaires.
20. Certaines restrictions peuvent s'appliquer.
21. Notez que les sommes transférées seront retenues pendant cinq (5) jours ouvrables.
22. Ce service est disponible pour tous les clients particuliers et pour les clients commerciaux qui détiennent un compte où la signature d'un seul détenteur est requise pour effectuer des opérations.
23. Les frais d'intérêt de découvert déjà utilisé s'appliquent s'il y a lieu.
24. Également offert gratuitement avec les forfaits L'Innovateur, L'Économiseur, Bel Âge Plus et L'Indispensable, qui ne sont plus offerts mais qui demeurent actifs pour nos clients qui les détiennent déjà.
25. Soyez cependant avisé que ceci ne garantit pas que vous serez en mesure d'utiliser vos cartes partout puisque chaque institution financière décide du nombre de chiffres à entrer pour composer un NIP à ses guichets automatiques.
26. Avant de vous remettre votre carte client, la Banque pourrait vous demander de consentir à une validation de votre crédit. De plus, pour se conformer à la loi, elle pourrait aussi vous demander des renseignements sur les pièces d'identité que vous présentez.
27. Tout chèque dépassant ce montant sera refusé.
28. Tous les frais mentionnés à cet endroit ne concernent en aucun cas les frais de nos cartes Visa.
29. Conformément à l'article 445 de la *Loi sur les Banques*, exceptionnellement, si un compte supplémentaire est ouvert par téléphone pour un client qui possède déjà un compte à la Banque Laurentienne et que la tarification liée à ce compte lui a été transmise par téléphone, le client a le droit de procéder à la fermeture de ce compte dans un délai de 14 jours ouvrables après la date d'ouverture, sans que soient imposés les frais de fermeture applicables à un compte ouvert depuis moins de 90 jours. Dans cette situation, tous les frais de service liés à l'utilisation de ce compte à l'intérieur du délai cité précédemment doivent de plus être remboursés au client.
30. Un forfait L'Innovateur ouvert dans l'une de nos succursales situées dans la province de l'Ontario offre mensuellement six retraits aux guichets automatiques du réseau Interac<sup>MD</sup>.
31. Les intérêts sont calculés sur le solde minimal quotidien et sont versés mensuellement. La Banque se réserve le droit de modifier, sans préavis, le taux d'intérêt.
32. Modèle Sécuritone du catalogue pour le programme Privilège Plus et modèle « Exclusif » pour le programme Privilège.
33. Les frais d'intérêt demeurent toutefois applicables.

Imprimé sur du Rolland Enviro Print, contenant 100 % de fibres postconsommation et fabriqué à partir d'énergie biogaz. Il est certifié FSC<sup>®</sup>. Procédé sans chlore, Garant des forêts intacts et ECOLOGO 2771.



Pour plus d'information,  
communiquez avec votre conseiller.

Composez le 514 252-1846 ou sans frais le 1 800 252-1846.  
Consultez le [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca).



**BANQUE  
LAURENTIENNE**